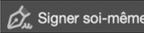


DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Samedi 8 AVRIL 2023 – Circuit de FAY de Bretagne

à remplir lors de l'inscription par chacun des participants (pilote / copilote / accompagnant)
et à envoyer à l'organisateur

Pour remplir en ligne sans scanner, ouvrez le document dans Acrobat Reader, dans le menu **Outils**, sélectionnez **Remplir et signer** puis renseignez successivement les champs à modifier (nom, adresse, ...).

Enfin, allez dans la case signature, sélectionnez l'icône  et signez, puis bouton  et **Enregistrer en tant que copie en lecture seule** avant de l'envoyer ce document rempli à l'organisateur.

JE SOUSSIGNE(E)

NOM / Prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Si Copilote / Accompagnant / Parrainé : NOM / Prénom du MEMBRE CLF inscrit :

Article 1 : Déclare connaître et accepter tous les risques liés à la pratique du sport automobile sur circuit fermé, sans aucune notion de compétition ni de chronométrage. En tant que conducteur, je déclare être en bonne santé, n'être sous l'effet d'aucun traitement de nature à altérer mes facultés et donc être apte à la conduite sur circuit conformément à la réglementation FFSA en vigueur (cf. dernière version [FFSA RTS circuit asphalte](#)).

Article 2 : En tant que conducteur ou simple accompagnant, ou en tant que passager ou conducteur occasionnel, je dégage en conséquence le propriétaire et/ou l'exploitant du circuit, ainsi que l'organisateur de la manifestation : le Club LOTUS France et ses animateurs, de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident de quelque nature qu'il soit, et je renonce par avance à tout recours contre ceux cités précédemment. De même, je n'exercerai aucun recours contre le propriétaire du véhicule dans lequel je serais passager ou conducteur occasionnel ni contre tout autre participant à la sortie.

La responsabilité du Club LOTUS France se limite à celle d'une mise à disposition de l'infrastructure du circuit telle qu'elle est proposée dans le cadre du contrat de location engagé avec les propriétaires du circuit visité.

Article 3 : J'assume seul, en tant que conducteur, toute responsabilité et conséquence vis-à-vis de passager pris à mon bord, ainsi que tout désordre ou dégât causé par mon véhicule quel qu'en soit le conducteur. En cas de dommage causé aux infrastructures du circuit et/ou de consommation ou détérioration de dispositifs de sécurité, je m'engage à en assumer seul et immédiatement tous les coûts relatifs aux dégradations (tels que réparation, remplacement, ... sac absorbant, extincteur, rail de sécurité, pile de pneus, ... soit tout élément de l'infrastructure impactée).

La responsabilité civile, du fait de l'usage des véhicules vis-à-vis des tiers, est garantie par les propriétaires eux-mêmes, ainsi en tant que conducteur je suis responsable de mes passagers.

Article 4 : Je déclare sur l'honneur, en tant que conducteur, avoir vérifié auprès de ma Compagnie d'Assurances que mon véhicule est couvert en Responsabilité Civile pour le roulage sur circuit (attestation RC circuit) et donc que la responsabilité civile vis-à-vis des tiers est bien garantie. Je m'engage sur l'honneur à ce que l'assurance de mon véhicule et mon permis de conduire soient pleinement valides le jour de ma participation à cette sortie, et à présenter à l'organisateur sur simple demande l'ensemble des documents requis pour contrôle. Je m'engage à assister au briefing avant tout accès à la piste.

Article 5 : Conformément à la réglementation en vigueur, je certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321.4 du code du sport en matière « d'assurance individuelle accident » et avoir été informé de l'intérêt à souscrire ce type de garantie afin de couvrir mes dommages corporels dans le cadre de cette activité.

CLUB LOTUS FRANCE

Article 6 : Je reconnais avoir pris connaissance, des règlements FFSA (RTS circuit asphalte) et Règlements Intérieurs (RI : Circuit utilisé, CLF) en vigueur relatifs aux consignes de sécurité et sanitaires (COVID...), aux aptitudes nécessaires à la pratique de la conduite sur circuit, et des prescriptions (documents ou autres) qui m'ont été fournies par écrit ou oralement. Je m'engage à les respecter ainsi qu'à me conformer à toutes les instructions et consignes des responsables et des commissaires de piste (dont la norme sonore, les signalisations du circuit, les feux et drapeaux). Je me porte aussi garant du bon comportement de mon copilote et/ou passager.

Je reconnais aussi avoir pris connaissance que le Club LOTUS France et son représentant, ou l'exploitant du circuit, peut exclure un véhicule, ses occupants, lors de la manifestation suite à un comportement jugé inapproprié ou dangereux, et que cette décision est sans appel ni remboursement.

Article 7 : En tant que propriétaire ou locataire du véhicule utilisé, je certifie sur l'honneur le bon état de ce véhicule et son aptitude à la pratique cette activité de roulage sur piste.

Je déclare que mon équipement et ceux de mes accompagnants (copilote, passager) sont conformes aux règlements (FFSA, Circuit, CLF) en vigueur (casque homologué, vêtements appropriés, dispositifs de sécurité dont l'anneau de remorquage et l'extincteur obligatoire à bord), sachant que le port du casque et de la ceinture ou harnais de sécurité sont obligatoires sur la piste.

Article 8 : En cas de dégâts matériels ou autres occasionnés par les participants ou entre eux, le Club LOTUS France et ses animateurs ne prendront pas position sur le traitement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Article 9 : En cas d'accident, le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulguer des photos du véhicule d'un autre participant sans son autorisation explicite.

Article 10 : Le Club LOTUS France ne saurait être responsable de la modification, de l'ajournement, de l'annulation de la journée de roulage en cas de force majeure imposés par la direction du circuit ou les autorités administratives. Sont considérées comme cas relevant de la force majeure, les intempéries telles que neige, grosse pluie, grêle, verglas, brouillard, vents forts... rendant la conduite sur piste jugée trop dangereuse, les accidents nécessitant une interruption d'utilisation de la piste pour remise en état, et les interdictions ou les restrictions imposées par les autorités compétentes (Préfecture, Fédérations, Gendarmerie...). Dans ces situations, le propriétaire du véhicule inscrit ne pourra prétendre à aucun remboursement ou réduction du fait de la restriction d'usage de la piste.

Je certifie, l'exactitude des informations fournies ici ou lors de mon inscription et je déclare avoir pris connaissance de tous les articles de ce document.

Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tout recours.

Fait à le Signature
(Indiquer la mention manuscrite "LU et APPROUVE")



A retourner à par email : Christophe BENOIST : cben81@gmail.com